

Annexe : détails des plans d'aides à Air Canada et Air Transat

Air Canada pourra bénéficier de prêts entièrement remboursables selon ses besoins ainsi qu'un placement en titres de capitaux propres, constitués comme suit :

- Le **rachat par le gouvernement fédéral de 500 M CAD (333 M €) d'actions** d'Air Canada au prix de 23,1793 CAD l'action, qui prend donc une participation d'environ 6 % dans l'entreprise ;
- **1,5 Md CAD (1 Md €) sous forme de facilité de crédit renouvelable garantie et 2,475 Md CAD (1,65 Md €) de crédit non renouvelables et non garanties**, remboursable sur 5 à 7 ans ;
- Un **maximum d'environ 1,4 Md CAD (0,93 Md €) consistant en une tranche de facilité de crédit non garantie** en soutien au remboursement de billets non remboursables aux clients.

En contrepartie, le plus gros transporteur canadien devra rembourser les clients qui en font la demande pour les vols annulés depuis février 2020 à cause de la pandémie et **repandre la desserte de la quasi-totalité des destinations régionales** (directement, ou via des accords interlignes avec des transporteurs régionaux tiers). Par ailleurs, **des conditions sur l'utilisation des fonds fournis, l'emploi et les dépenses d'investissement ont été définies**, en particulier :

- Restrictions sur certaines dépenses et restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- Obligation de maintenir un niveau d'emploi au moins équivalent à celui du 1er avril 2021;
- **Achèvement de l'acquisition par Air Canada de 33 appareils A220 d'Airbus assemblés chez Airbus Canada à Mirabel, au Québec.** Air Canada s'est également engagée à prendre livraison de la totalité des 40 appareils 737 MAX de Boeing en commande ferme. **Ce point est également une annonce importante pour Airbus Canada qui venait de décrocher, le 25 mars, sa première commande ferme d'avions commerciaux en plus d'un an.**
- plafond d'exercice des droits de vote qui **limite à 19,99 % l'ensemble des droits de vote rattachés aux actions acquises par le gouvernement** dans le cadre de cet investissement.

S'agissant d'Air Transat, les facilités de crédit annoncées le 29 avril comprennent :

- **78 M CAD (52,6 M €) en crédit garanti** par les actifs de Transat,
- **312 M CAD (210,35 M €) de crédit** sur cinq ans

Si Transat rembourse ces 390 M CAD (264 M €) la première année, la moitié des bons de souscription émis au gouvernement fédéral seront annulés.

- **310 M CAD (209 M €) de crédit non garanti sur 7 ans**, dédié exclusivement au remboursement des clients dont les vols ont été annulés après le 1er février 2020.

Outre le remboursement des clients, des contreparties ont également été prévues :

- Des restrictions s'appliquent aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- Le maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021 (772 employés actifs, loin de l'effectif d'environ 5200 salariés avant la crise).